



REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2023/173 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics – 1.1.3 Marchés négociés

APPROBATION DU CONTRAT N°2023098 A CONCLURE AVEC LA SOCIETE LA COMPAGNIE DES MOBILITES (GEOVELO) POUR LA POURSUITE DU DEVELOPPEMENT D'OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATEGIE VÉLO DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'article R.2122-8 du code de la commande publique relatif à la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

VU la délibération du conseil de territoire n° C2020/07/07 du 10 juillet 2020 portant délégations du conseil de territoire au Président, pour prendre, pour toute la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT, des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté n°A2021/05 du 29 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Antoine MARETTE, Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

VU la décision du Président n°D2023/167 du 15 novembre 2022 approuvant le contrat n°2022081 ayant pour objet la mise en place d'outils d'accompagnement de la stratégie vélo de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest conclu avec la société La Compagnie des Mobilités (Geovelo), sise 1 impasse du Palais, 37000 Tours ;

VU l'offre proposée par la société La Compagnie des Mobilités (Geovelo) pour la poursuite du développement d'outils d'accompagnement de la stratégie vélo de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, pour un montant de 28 700 € HT, soit 34 440 € TTC (TVA à 20%) ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de renouveler ce contrat pour une durée d'un an afin de poursuivre le développement d'outils d'accompagnement de la stratégie vélo de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est approuvé le contrat n°2023098 ayant pour objet la poursuite du développement d'outils pour l'accompagnement de la stratégie vélo de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, à conclure avec la société La Compagnie des Mobilités (Geovelo), sise 1 impasse du Palais, 37000 Tours.

ARTICLE 2 : Le contrat prendra effet à compter du 17 novembre 2023 ou bien de sa date de notification si celle-ci est postérieure, pour une durée d'un an.

ARTICLE 3 : Le contrat est conclu à prix forfaitaire pour un montant de 28 700 € HT, soit 34 440 € TTC (TVA à 20%).

ARTICLE 4 : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt ;
- La société La Compagnie des Mobilités (Geovelo).

Fait à Meudon, le 7 novembre 2023



Pour le Président et par délégation,

Antoine MARETTE
Directeur Général des Services